

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

L'an deux mil treize le vingt huit juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

Présents : Patrick DAHLEM, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Jean-Noël RONSEAU, Jean MICHEL, Pierre CARRE, Xavier CULEUX, Thierry PROLA.

Absents: Jacky LESUEUR a donné pouvoir à Jean MICHEL. , Philippe LEVEAUX,

Le dernier compte-rendu est lu et approuvé par les membres présents.

1 - DELIBERATIONS.

n° 15 - Modification statutaire de la communauté de communes : maîtrise d'ouvrage assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District Rural de Gueux en Communauté de Communes Champagne-Vesle,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 portant modification du périmètre de la Communauté de Communes Champagne-Vesle,

Vu la délibération n° 02/2013 en date du 25 février 2013 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle décidant d'ajouter à son article 4 de ses statuts (objet et compétences à titre optionnel - protection et mise en valeur de l'environnement - création et gestion du service public d'assainissement non collectif) la compétence suivante :

- la maîtrise d'ouvrage d'opérations groupées de travaux de réhabilitation et de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif présentant un risque pour l'environnement et/ou la salubrité publique.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle conformément à sa délibération n° 02/2013 en date du 25 février 2013.

APPROUVE en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

n° - 16 Composition du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article 9 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012,

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 55 le nombre de délégués siégeant au conseil communautaire de la communauté de Communes Champagne-Vesle à partir de mars 2014 et réparti de la façon suivante :

- 1 délégué titulaire pour les communes de moins de 300 habitants soit 19 sièges,
- 2 délégués titulaires pour les communes de 301 à 500 habitants soit 16 sièges,
- 3 délégués titulaires pour les communes de 501 à 1000 habitants soit 12 sièges,
- 4 délégués titulaires pour les communes de plus de 1000 habitants soit 8 sièges.

PRECISE que seules les communes disposant d'un délégué titulaire devront lui désigner un suppléant.

n° 17 - Renouvellement du contrat de Mme GALASSO Térésa - CDI.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la nécessité de renouveler le contrat de Madame GALASSO en charge du ménage de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat de Madame GALASSO Térésa, emploi d'adjoint technique 2eme classe, à temps non complet pour effectuer les tâches communales concernant le ménage de la mairie et de la salle communale.

Le contrat sera renouvelé en contrat à durée indéterminée pour un travail hebdomadaire de 2 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 303 indice majoré 312.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

L'agent sera autorisé à effectuer des heures complémentaires.

Monsieur le Maire est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

n° 18 - Convention avec la commune de Courmas concernant la mutuelle de Madame PREVOST Fabienne adjoint administratif faisant office de secrétaire de mairie pour les communes de Bouilly, Courmas et Courcelles-Sapicourt.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Courmas a décidé de prendre en charge une partie du montant mensuel versé par l'agent à la Mutuelle Nationale Territoriale. Madame PREVOST travaille pour les 3 communes sus citées. Il est donc envisageable que le montant de participation soit divisé par trois et que les 3 communes prennent chacune en charge un tiers de ce montant. Le versement mensuel ne peut être réalisé que par une seule commune. Courmas se charge d'effectuer le virement. Une convention devra être signée afin d'effectuer le remboursement dû par les communes de Courcelles-Sapicourt et Bouilly à la commune de Courmas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur d'un tiers du montant pris en charge par la commune de Courmas et versé mensuellement par cette dernière à la mutuelle.

D'AUTORISER le maire à signer la convention qui concerne les modalités de versement de la participation de la commune de Courcelles-Sapicourt à la commune de Courmas, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 19 - Choix de l'entreprise pour les travaux de reprofilage et réparation de diverses voiries.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des devis ont été reçus concernant les travaux de réfection de diverses voiries. Monsieur DUPUIS de la DDT, au titre de l'ATESAT s'est chargé de ce dossier. L'entreprise RAMERY a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise COLAS située à Reims, afin de procéder aux travaux de réfection et reprofilage de diverses voiries sur la commune, et ce pour un montant de 15 637,52 €HT soit 18 702,47 € ttc.

DECIDE d'imputer ces dépenses en investissement.

D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 20 - Achat et pose de fenêtres dans la salle communale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 1^{er} février il avait été évoqué le remplacement de 4 fenêtres dans la salle communale. Le conseil municipal avait demandé des explications supplémentaires concernant les devis. Le choix a été fait lors de la réunion du 15 mars 2013 mais la délibération n'a pas été prise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise EMEBAT située à Cormontreuil, afin de procéder à la dépose puis à la fourniture et pose de 4 fenêtres dans la salle communale, et ce pour un montant de 4 566.13 € HT soit 4 885.76 € ttc.

DECIDE d'imputer ces dépenses en investissement.

D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 21 - Tarif des concessions du columbarium.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, (1 voix pour 30 ans)

DECIDE de fixer à :

- 650 € la concession d'une durée de 50 ans dans le columbarium, d'une case de 2 urnes.

D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 22 - Récupération des voies de l'A.F.U.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il avait été réalisé un état des lieux des voiries le 5 avril dernier. Certaines dégradations ont été réparées mais pas les autres et le syndicat de la Garenne n'a toujours pas fait parvenir de lettre d'accord. Néanmoins cette situation de voies privées perdue depuis longtemps et Monsieur le Maire a donné son aval sur la reprise des différentes voiries.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de reprendre dans le domaine communal les voies de l'AFU à savoir la rue Mozart, la rue St Eloi, la rue St Vincent et l'impasse St Eloi.

D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

- **Commémoration du centenaire de la guerre 14-18 :** Une réunion a eu lieu le 18 juin dernier afin d'évoquer, avec 13 maires ou représentants de communes environnantes, la possibilité d'organiser dans chaque commune une manifestation liée à ce centenaire. L'objectif étant de coordonner les dates de manifestations dans les différentes communes, produire un document commun et faire en sorte que les personnes passionnées par cette période se rencontrent de façon régulière pour échanger sur leur travail et récupérer les données des autres. Pour notre commune, comme pour les autres, il s'agira de choisir un thème (expo photos, petites scènes...) réunir des passionnés dans le village disposant de beaucoup de temps, désigner un référent et effectuer des recherches sur cette période.
- **Réfection du tennis :** Commence lundi 1^{er} juillet.
- **Travaux rue du Montcet :** Ces derniers devraient démarrer en octobre.
- **Récupération de concessions dans le cimetière :** Le conseil municipal ne voit pas l'utilité pour le moment puisqu'il reste encore des places.
- **Salle communale :** Un expert est venu constaté les dégradations au niveau du carrelage du couloir et de la cuisine. Des investigations supplémentaires seront réalisées pour que toutes réparations exécutées ne soient pas à refaire dans plusieurs mois. Suite à la pose des fenêtres dans le couloir, il a été constaté que la laine de verre dans le haut des fenêtres était visible de l'extérieur. Un cache sera donc installé.